

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} REUNION DE 2004

Séance du 26 novembre 2004

CG 04/6^{ème}/I-SUBV

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

—

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le projet de budget de Monsieur le Président,

Vu l'avis des commissions concernées,

Vu le vote de la décision modificative n°2 de 2004,

LE CONSEIL GENERAL

– Adopte les subventions telles qu'elles figurent en annexes :

Annexe 1

Fonctionnement et petit équipement
(articles 6573 et 6574)..... 87 529,00 €

Annexe 2

Manifestations exceptionnelles (article 6745)..... 49 416,00 €

Annexe 3

Organismes à vocation départemental (article 65740)..... 60 000,00 €

TOTAL GENERAL.....196 945,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,